

## N° DL18112020-14 : Budget Assainissement - Décision modificative n°1

Rapporteur : Monsieur Adrien DEBEVER

Les prévisions inscrites au budget peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante, par le vote d'une décision modificative. La décision modificative présentée ci-après porte sur la section investissement de ce budget.

Le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'assainissement doit être notifié avant la fin de l'exercice 2020. Les crédits inscrits au chapitre 20 – compte 203 « Frais d'études » sont insuffisants de 3 680,00 €. Il est donc proposé d'inscrire ces crédits nécessaires pour permettre l'engagement comptable. Des crédits sont disponibles au Chapitre 23 – compte 2315 « Installations techniques ».

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1612-11

**VU** les crédits inscrits au budget primitif 2020 adoptés par délibération du conseil municipal en date du 19 décembre 2019,

**VU** les crédits inscrits au budget supplémentaire 2020 adoptés par délibération du conseil municipal en date du 16 juillet 2020,

**VU** l'avis de la commission finances, marchés publics et ressources humaines du 10 novembre 2020,

**CONSIDERANT** qu'il convient de prendre une décision modificative portant sur le budget assainissement 2020,

**Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :**

### ARTICLE 1

ACCEPTTE la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT		
Chapitre - Article - Désignation	Dépenses	Recettes
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles		
203 – Frais d'études	3 680,00 €	
Chapitre 23- Immobilisations en cours		
2315- Installations techniques	- 3 680,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	

### Délibération adoptée.

**POUR : 22** M. le Maire, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, Mme Anne ESCOLA, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON et Mme Michèle VIGNEAU.

**ABSTENTION : 5** M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBE, Mme Hélène LEBLANC, M. Cyril CAMU et Mme Hélène CROMBEZ.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.



Le Maire  
Laurent PEYRONDET

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère régulier de cet acte et indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le :

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :